



Plainte pour non respect de l'interdiction de fumer sur les quais de gare, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 29 novembre 2017

Sur les quais de gare, à forte influence, il est devenu impossible de trouver des espaces non-fumeurs.

J'ai déjà signalé le problème à la direction de la SNCF, mais rien n'y fait, la gare où je prends mon train laisse faire, ne passe jamais d'annonces, et pire, les agents de la SNCF sortent sur le quai pour fumer !

La semaine dernière des agents de sécurité de la SNCF étaient présents sur le quai, il y avait autant de fumeurs que d'habitude et un des agents était adossé au train à côté d'une porte d'entrée et fumait tranquillement sa cigarette. Une fois sa cigarette terminée, cette personne a jeté son mégot par terre, comme tous les autres fumeurs, comme si c'était une chose tout à fait normale.

La loi est bafouée, l'air est irrespirable sur les quais, et à l'intérieur des trains les odeurs dues à la cigarette sont très gênantes.

Les lois qui ne sont pas appliquées ne servent à rien. Que faire pour faire respecter ces interdictions ?

Réponse :

Le tabagisme dans les réseaux de transport tant en région parisienne qu'en province constitue un véritable problème pour les usagers.

Depuis plusieurs années notre association est en relation avec les services de la SNCF à ce sujet. Elle a été mobilisée en 2005 dans le cadre d'évaluation de l'application de la loi Evin et en 2011 et 2013 pour des journées d'information sur la réglementation de protection contre le tabagisme et de sensibilisation organisées à l'initiative de la SNCF.

Au constat du peu d'effet de ces actions, notre association francilienne a constitué un groupe de travail dont l'objectif est de préparer une action forte de communication suivie éventuellement d'une action en justice. [Rapprochez-vous de ses adhérents](#) en apportant votre soutien si possible actif

Nous militons pour que les actions de groupe puissent concerner la protection contre le tabac car elle a été exclue de la loi qui les encadre.

Sources :

- [Fumer sur les quais de gare](#)
[Questions / réponses SNCF](#) - Interdiction de fumer